

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2021/O2/398**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUGHJETTU SUPPLIMINTARIU DI A CULLITTIVITÀ DI  
CORSICA PAR L'ASARCIZIU 2021**

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE  
CORSE POUR L'EXERCICE 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Un budget supplémentaire est traditionnellement et pour l'essentiel un outil d'ajustement du budget primitif.

C'est encore plus vrai pour le Budget supplémentaire 2021 de la Collectivité de Corse, du fait de raisons structurelles, exogènes à notre institution, qui imposent à celle-ci des incertitudes majeures et interdisent toute projection budgétaire d'envergure :

- La Collectivité de Corse n'a pour l'heure aucune garantie sur deux programmes contractualisés dont le contenu et la signature conditionnent pour une large part ses disponibilités budgétaires : il s'agit d'une part du CPER 2021-2027 (Contrat de Plan Etat-Région pour un montant annoncé pour l'instant de 267 M€ : 125 M€ Etat ; 142 M€ CdC), et d'autre part du PTIC (Plan de Transformation et d'Innovation pour la Corse). Rappelons pour mémoire que ce plan devait être au minimum d'un montant de 500 M€, financés à 90 % par l'Etat, et être mobilisé pour des investissements stratégiques, le PEI n'ayant pas réussi à combler le retard historique de la Corse au plan infrastructurel. La méthode choisie jusqu'à ce jour par l'Etat, dénoncée de façon constante et argumentée par le Conseil exécutif de Corse, est en train de montrer ses limites. Le Préfet de Corse vient d'annoncer que 250 M€ reviendraient aux projets portés par le bloc communal, et 250 M€ aux projets portés par la Collectivité de Corse (y compris les projets d'infrastructures concédées à la CCI de Corse). Les financements au titre des projets portés par le bloc communal ont été décidés par l'Etat dans le cadre de discussions bilatérales menées avec chaque commune et intercommunalité, sans vision stratégique d'ensemble, et sans associer la Collectivité de Corse à ces discussions. Les déclarations d'intention signées avec les porteurs de projet dépassent aujourd'hui de loin les 250 M€ que l'Etat avait unilatéralement décidé d'affecter à ces opérations, ce qui le conduit aujourd'hui d'une part à faire passer, pour nombre d'opérations validées en leur principe, la clé de financement de 90 % de part étatique à 50, voire 30 %, d'autre part à demander à la Collectivité de Corse de financer une part importante du différentiel non financé de ces opérations sur ses fonds propres, enfin aux communes et intercommunalités de faire de même dans des proportions souvent non assumables ! Le point d'arrivée de cette mécanique infernale, si il n'y est mis un terme, est aisé à annoncer : nombre d'opérations devront être abandonnées ; d'autres qui sont indispensables, notamment dans les secteurs stratégiques pour le développement et l'aménagement de l'île, ne seront pas financées ; aucune des collectivités publiques de l'île, qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités, ou de la Collectivité de Corse ne pourra former ses choix stratégiques du fait de l'incertitude majeure quant à leur

caractère finançable.... Les discussions à avoir avec le Premier Ministre et le Gouvernement d'ici la fin de l'année devront permettre de mettre à plat cette situation et de repartir sur une stratégie, des objectifs, et des financements partagés et validés entre Etat, Collectivité de Corse, communes et intercommunalités. Ce qui permettra également de construire un BP 2022 permettant de répondre aux urgences et priorités validées par le suffrage universel à l'occasion des élections territoriales de juin 2021.

- La même incertitude prévaut en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat du paiement de la condamnation d'un montant de 86,3 M€ en principal devenue définitive en droit interne dans le cadre du contentieux dit du « service complémentaire ». Le Conseil exécutif de Corse a, à cet égard, fait connaître sa position depuis de nombreux mois : faire supporter à la Collectivité de Corse le poids financier d'une telle condamnation serait une injustice morale, politique, et juridique. La décision de financer le « service complémentaire » entre 2007 et 2013 a été une décision politique, voulue au premier chef par l'Etat, pour défendre à titre principal des intérêts extérieurs à la Corse : ceux des chantiers navals français, avec notamment la commande du « Napoléon Bonaparte », outil naval totalement disproportionné par rapport aux besoins de la desserte maritime de la Corse, et la stabilisation artificielle de la situation budgétaire et sociale de la SNCM, dont l'Etat était par ailleurs actionnaire majoritaire. Il appartient aujourd'hui à l'Etat d'assumer la situation juridique créée par cette décision politique. Deux recours ont été engagés par la Collectivité de Corse : l'un en responsabilité devant le juge administratif, l'autre en responsabilité devant la Commission européenne. Ces deux recours, engagés à titre conservatoire, ouvrent une double possibilité à l'Etat : soit accepter d'ores et déjà de prendre en charge tout ou partie de la somme due en l'état à la Corsica Ferries, soit décider, comme il peut le faire, de suspendre l'exécution de la condamnation intervenue dès lors que celle-ci est intervenue dans des conditions juridiquement critiquables au plan du droit européen (objet du recours engagé par la Collectivité de Corse devant la Commission européenne). L'option proposée à l'Etat de prendre en charge le paiement de la condamnation, et à titre conservatoire d'en suspendre l'exécution, outre qu'elle est conforme au droit, à l'équité, et à la morale politique, présente au surplus l'avantage de ne pas contraindre la Collectivité de Corse à grever son budget supplémentaire d'une inscription qui le déséquilibrerait de façon majeure. Par ailleurs, la discussion politique à avoir avec l'Etat doit également inclure deux autres contentieux actuellement en cours : celui relatif à l'action en indemnisation menée par la Corsica Ferries au titre de l'illégalité de la DSP conclue en 2014 et annulée par le juge administratif, et la procédure formelle d'examen ouverte par la Commission européenne contre la DSP 2018-2020, toujours à la demande de la Corsica ferries. Enfin, il convient de traiter la question centrale de la sécurisation juridique, avec l'Etat et l'Union européenne, du périmètre du service public de desserte maritime et aérienne de la Corse, et celle des modalités de son organisation (et notamment vote par l'Assemblée de Corse de la création d'une Compagnie maritime dite « régionale » ou « territoriale »). Là encore, des discussions et négociations sont prévues ou d'ores et déjà engagées avec le Premier Ministre et le Gouvernement. Elles seront à finaliser, pour des raisons de calendrier (calendrier judiciaire et nécessité de lancer la nouvelle DSP maritime début 2022 car la DSP en cours expire le 31 décembre 2022), avant la fin de l'année 2021.

L'ensemble des éléments ci-dessus rappelés emporte trois conséquences majeures sur la structure du Budget supplémentaire 2021 de la Collectivité de Corse :

1/ Des éléments déterminants au plan budgétaire doivent intervenir dans le cadre de la négociation politique à mener avec le Premier Ministre et le Gouvernement, laquelle négociation doit permettre de connaître en fin d'année 2021 ce que seront les marges de manœuvre de la Collectivité de Corse pour son budget primitif 2021 et les exercices budgétaires suivants (modalités de prise en charge de la condamnation « service complémentaire » et du résultat à intervenir des contentieux en cours ; enveloppe totale CPER ; PTIC ; Plan de relance ; etc...)

2/ Dans l'attente du résultat de ces négociations, et pour les raisons ci-dessus exposées, le Conseil exécutif de Corse propose de ne pas inscrire au budget supplémentaire la somme de 86,3 M€ en principal, correspondant au montant de la somme allouée à la Corsica Ferries au titre du contentieux dit du « service complémentaire » ;

3/ Le Conseil exécutif de Corse propose, dans le cadre de ce budget supplémentaire, de poursuivre et d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie de réponse à la crise Covid mise en œuvre lors des deux exercices budgétaires précédents, tout en augmentant le niveau d'engagement sur des questions stratégiques, et notamment celle des déchets.

Cette exigence de cohérence est d'autant plus nécessaire que le contexte dans lequel le BS 2021 a été élaboré reste marqué par les incertitudes et les empreintes durables de la crise Covid (les bons résultats de la saison touristique 2021 ne modifiant pas structurellement le caractère dégradé et inquiétant de la situation économique et sociale, générale, comme celle propre à notre île.

La crise pandémique que connaît le monde depuis le début de l'année 2020 a en effet créé un contexte sanitaire, économique et social sans précédent.

La Corse a été lourdement frappée par cette crise, et tous les diagnostics économiques et sociaux établis à partir de la fin 2020 permettent de dire qu'elle l'a été beaucoup plus que l'ensemble du territoire continental français.

Pour la Collectivité de Corse, s'est posée tout au long de la crise la question des choix stratégiques à opérer pour faire face à cette situation inédite et répondre à une équation budgétaire d'une extrême complexité.

Plutôt que d'adopter une position d'attentisme et de restriction, notre institution a privilégié dès le début de la crise la recherche constante d'un point d'équilibre entre, d'une part la volonté politique forte de renforcer les solidarités internes à la société corse, de lutter contre les difficultés sociales, de soutenir les acteurs économiques (artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprise), et d'autre part, le refus de dégrader la situation budgétaire et financière de Collectivité de Corse.

Au début de l'année 2021, face aux incertitudes de la saison estivale et de l'évolution de la pandémie, le Conseil exécutif de Corse a continué de privilégier, à travers son projet de BP, le soutien des publics et des entreprises en difficulté, et a également acté les premières mesures de relance de l'économie, en écho au Plan Salvezza è

Rilanciu co-construit avec de nombreuses forces vives de l'île et adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2020.

Le BP 2021 prévoyait également un abondement de crédits en faveur de la cohésion sociale, à travers les politiques de lutte contre la pauvreté et la précarité, de la formation, du retour à l'emploi, de prévention et de protection de l'enfance et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

Enfin, le Conseil exécutif de Corse a souhaité maintenir le cap et le niveau d'exigence en faveur d'investissements stratégiques pour l'avenir de l'île, comme la transition écologique, la gestion des déchets et le développement d'une économie circulaire, les infrastructures de mobilité et de transports, l'agriculture de production ou l'innovation.

Au final, la construction du BP 2021 s'est inscrite dans un cadre financier prospectif permettant de situer l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable et tenant compte d'un éventuel choc sur les recettes en cas d'intensification de la crise.

Le projet de BS 2021 dont la présentation intervient en fin d'année et qui doit permettre de conclure celle-ci, dans l'attente du BP 2022, doit permettre de confirmer cette trajectoire et d'améliorer en cours d'exercice budgétaire, dans un contexte de recettes incertaines pour les exercices à venir, la prise en compte des priorités identifiées ou apparues en cours d'année.

Au-delà du cadre réglementaire de report du compte administratif de l'exercice 2020, il opère un ajustement inédit des recettes fiscales et un redéploiement de crédits votés en dépenses lors du budget primitif pour tenir compte de l'évolution des besoins face à une légère reprise de certains secteurs et face à la nécessité de renforcer certaines politiques sectorielles.

La situation financière de la Collectivité telle que présentée au dernier compte administratif et sécurisée par la neutralisation des emprunts structurés fin 2020, permet en effet de dégager des marges de manœuvre et de reprendre un résultat de clôture de 30 M€ qui sera inscrit en recettes du BS 2021.

La fiscalité économique, largement dopée par les effets d'une bonne saison touristique, est réévaluée à hauteur de 8.80%, soit environ 25 M€ par rapport au BP 2021. La tendance dégagée pendant les périodes de confinement sur la taxe de consommation sur les tabacs se confirme avec un abondement estimé à 8 M€ (la surconsommation de tabac étant appelée à avoir des effets négatifs différés sur la santé publique). Au regard de la moyenne des encaissements sur le second semestre, le montant de la taxe sur les transports peut être majoré de 5 M€. Enfin, près de 10 M€ pourront être inscrits au titre des droits de mutation à titre onéreux.

Dans la droite ligne de la construction du BP 2021, le Conseil exécutif de Corse a donc fait le choix d'affecter les recettes nouvelles au financement des politiques sectorielles sans diminution du volume d'emprunt ouvert au budget primitif.

Le projet de budget supplémentaire se décline donc pour l'essentiel de la manière suivante :

- Reprise des résultats du compte administratif 2020 : + 30 M€ ;
- Réajustement des recettes (fiscales et sectorielles) par rapport à l'avancement des projets et aux nouvelles prévisions induites par les effets de la reprise et d'une bonne saison touristique : + 43,5 M€ ;
- Abondement des crédits dédiés aux politiques sectorielles, afin de poursuivre la stratégie débattue lors des orientations budgétaires et adoptée dans le cadre du BP 2021 en utilisant toute la capacité budgétaire de la Collectivité de Corse pour contribuer au maximum à la relance et à l'accompagnement des acteurs économiques et des populations fragiles. (+ 24,8 M€) en dépenses réelles de fonctionnement, (+ 52,9 M€) en dépenses réelles d'investissement et un volume d'autorisations porté à + 128,621 M€ en autorisations de programmes (AP) et + 7,626 M€ en autorisations d'engagement (AE).

En investissement, les crédits faisant l'objet d'une inscription complémentaire permettront d'intervenir dans :

- le secteur de l'aménagement du territoire avec les programmes de soutien dédiés aux communes et à l'habitat, lesquels sont caractérisés par une montée en charge importante ;
- le secteur de l'action économique avec les mesures dédiées au soutien des entreprises ;
- le secteur de la culture et de l'audiovisuel ;
- le secteur de l'environnement et notamment les déchets et l'assainissement ; le partenariat avec les intercommunalités, compétentes en matière de collecte, entre dans une phase très opérationnelle, grâce à un dialogue renforcé CdC/ intercommunalités, qui va permettre une contractualisation autour d'objectifs et de moyens précis, phasés par thèmes et dans le temps. Cette contractualisation s'intégrera bien évidemment dans le plan d'actions stratégiques de la Collectivité. Elle déclinera, comme priorité opérationnelle de proximité de la première année de contractualisation, la collecte et le traitement des biodéchets. Des concertations sont d'ores et déjà lancées entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités en vue d'évaluer les montants nécessaires en AP / AE, voire en CP qui devront être inscrits au BP 2002. Les engagements financiers seront ensuite confortés et accentués dans le cadre de l'exercice 2022.

En fonctionnement, les crédits faisant l'objet d'une inscription complémentaire permettront d'intervenir dans :

- le secteur social pour couvrir les dépenses supplémentaires liées aux minima sociaux : Allocation personnalisée autonomie (APA), Prestation compensatoire de handicap (PCH) et Aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- le secteur de la formation professionnelle et notamment pour des actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi, dans un contexte où la question sociale dans toutes ses dimensions comme une priorité ;
- le secteur des transports notamment sur les réseaux ferrés et les routes ;
- le secteur de la culture, de la jeunesse et du sport avec les dispositifs d'aides aux clubs sportifs et le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) ;

Le rapport et la maquette budgétaires sont joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



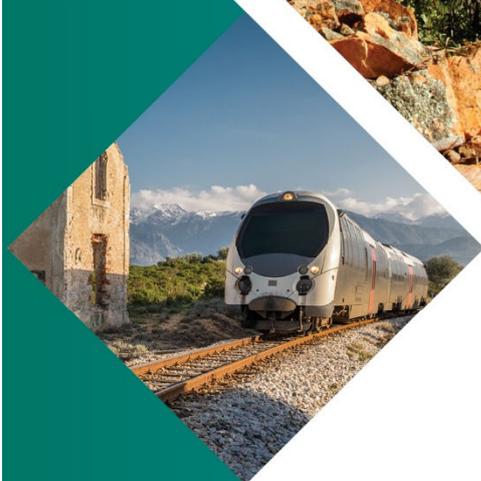
Attrattività  
Attractivité

Innuvazione  
Innovation

Sulidarità  
Solidarité

Numata  
Rayonnement

Spannamentu  
Épanouissement



**Bugettu supplementare**  
**Budget supplémentaire**

Rappurtu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica  
Rapport du Président du Conseil exécutif de Corse  
**2021**

INTRODUCTION .....	3
<b>A. Budget Primitif 2021 .....</b>	<b>7</b>
<b>B. Résultats constatés au CA 2020 .....</b>	<b>7</b>
<b>C. Les propositions du Budget Supplémentaire.....</b>	<b>8</b>
1. Les recettes.....	9
1-1 Les recettes globales .....	9
1-2 Les recettes réelles de fonctionnement.....	11
a) Les recettes non ventilées .....	11
b) Des recettes sectorielles en augmentation par rapport au BP 2021 .....	12
1-3 Les recettes réelles d’investissement hors emprunt.....	13
a) Les recettes non ventilées .....	14
b) Les recettes sectorielles .....	14
2. Les dépenses du budget 2021 .....	15
2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	15
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	15
b) Les dépenses par nature.....	20
2-2 Les dépenses réelles d’investissement.....	22
a) Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	22
b) Les dépenses par nature.....	25
<b>D. Les autorisations de Programme et d’Engagement.....</b>	<b>26</b>
1. Les nouvelles Autorisations de Programme .....	27
2. Les nouvelles Autorisations d’Engagement.....	28
<b>E. La dette de la Collectivité de Corse .....</b>	<b>29</b>
<b>F. Les opérations d’ordre .....</b>	<b>30</b>
<b>G. Affectation du résultat .....</b>	<b>30</b>
CONCLUSION .....	31

## INTRODUCTION

Un budget supplémentaire est traditionnellement et pour l'essentiel un outil d'ajustement du budget primitif.

C'est encore plus vrai pour le Budget supplémentaire 2021 de la Collectivité de Corse, du fait de raisons structurelles, exogènes à notre institution, qui imposent à celle-ci des incertitudes majeures et interdisent toute projection budgétaire d'envergure :

- La Collectivité de Corse n'a pour l'heure aucune garantie sur deux programmes contractualisés dont le contenu et la signature conditionnent pour une large part ses disponibilités budgétaires : il s'agit d'une part du CPER 2021-2027 (Contrat de Plan Etat Région pour un montant annoncé pour l'instant de 267 M€ : 125 M€ Etat ; 142 M€ CdC), et d'autre part du PTIC (Plan de Transformation et d'Innovation pour la Corse). Rappelons pour mémoire que ce plan devait être au minimum d'un montant de 500 M€, financés à 90% par l'Etat, et être mobilisé pour des investissements stratégiques, le PEI n'ayant pas réussi à combler le retard historique de la Corse au plan infrastructurel. La méthode choisie jusqu'à ce jour par l'Etat, dénoncée de façon constante et argumentée par le Conseil exécutif de Corse, est en train de montrer ses limites. Le Préfet de Corse vient d'annoncer que 250 M€ reviendraient aux projets portés par le bloc communal, et 250 M€ aux projets portés par la Collectivité de Corse (y compris les projets d'infrastructures concédées à la CCI de Corse). Les financements au titre des projets portés par le bloc communal ont été décidés par l'Etat dans le cadre de discussions bilatérales menées avec chaque commune et intercommunalité, sans vision stratégique d'ensemble, et sans associer la Collectivité de Corse à ces discussions. Les déclarations d'intention signées avec les porteurs de projet dépassent aujourd'hui de loin les 250 M€ que l'Etat avait unilatéralement décidé d'affecter à ces opérations, ce qui le conduit aujourd'hui d'une part à faire passer, pour nombre d'opérations validées en leur principe, la clé de financement de 90% de part étatique à 50, voire 30%, d'autre part à demander à la Collectivité de Corse de financer une part importante du différentiel non financé de ces opérations sur ses fonds propres, enfin aux communes et intercommunalités de faire de même dans des proportions souvent non assumables ! Le point d'arrivée de cette mécanique infernale, si il n'y est mis un terme, est aisé à annoncer : nombre d'opérations devront être abandonnées ; d'autres qui sont indispensables, notamment dans les secteurs stratégiques pour le développement et l'aménagement de l'île, ne seront pas financées ; aucune des collectivités publiques de l'île, qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités, ou de la Collectivité de Corse ne pourra former ses choix stratégiques du fait de l'incertitude majeure quant à leur caractère finançable.... Les discussions à avoir avec le Premier Ministre et le Gouvernement d'ici la fin de l'année devront permettre de mettre à plat cette situation et de repartir sur une stratégie, des objectifs, et des financements partagés et validés entre Etat, Collectivité de Corse, communes et intercommunalités. Ce qui permettra également de construire un BP 2022 permettant de répondre aux urgences et priorités validées par le suffrage universel à l'occasion des élections territoriales de juin 2021.
- La même incertitude prévaut en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat du paiement de la condamnation d'un montant de 86,3 M€ en principal devenue définitive en droit interne dans le cadre du contentieux dit du « service complémentaire ». Le Conseil exécutif de Corse a, à cet égard, fait connaître sa position depuis de nombreux mois : faire supporter à la Collectivité de Corse le poids financier d'une telle condamnation serait une injustice morale, politique, et juridique. La décision de financer le « service complémentaire » entre 2007 et 2013 a été une décision politique, voulue au premier chef par l'Etat, pour défendre à titre principal des intérêts extérieurs à la Corse : ceux des chantiers navals français, avec notamment la commande du « Napoléon Bonaparte », outil naval totalement disproportionné par rapport aux besoins de la desserte maritime de la Corse, et la stabilisation artificielle de la situation budgétaire et sociale de la SNCM, dont l'Etat était par ailleurs actionnaire majoritaire. Il appartient aujourd'hui à l'Etat d'assumer la situation juridique créée par cette décision politique. Deux recours ont été engagés par la Collectivité de Corse : l'un en responsabilité devant le juge administratif, l'autre en responsabilité devant la Commission

européenne. Ces deux recours, engagés à titre conservatoire, ouvrent une double possibilité à l'Etat : soit accepter d'ores et déjà de prendre en charge tout ou partie de la somme due en l'état à la Corsica Ferries, soit décider, comme il peut le faire, de suspendre l'exécution de la condamnation intervenue dès lors que celle-ci est intervenue dans des conditions juridiquement critiquables au plan du droit européen (objet du recours engagé par la Collectivité de Corse devant la Commission européenne). L'option proposée à l'Etat de prendre en charge le paiement de la condamnation, et à titre conservatoire d'en suspendre l'exécution, outre qu'elle est conforme au droit, à l'équité, et à la morale politique, présente au surplus l'avantage de ne pas contraindre la Collectivité de Corse à grever son budget supplémentaire d'une inscription qui le déséquilibrerait de façon majeure. Par ailleurs, la discussion politique à avoir avec l'Etat doit également inclure deux autres contentieux actuellement en cours : celui relatif à l'action en indemnisation menée par la Corsica Ferries au titre de l'illégalité de la DSP conclue en 2014 et annulée par le juge administratif, et la procédure formelle d'examen ouverte par la Commission européenne contre la DSP 2018-2020, toujours à la demande de la Corsica ferries. Enfin, il convient de traiter la question centrale de la sécurisation juridique, avec l'Etat et l'Union européenne, du périmètre du service public de desserte maritime et aérienne de la Corse, et celle des modalités de son organisation (et notamment vote par l'Assemblée de Corse de la création d'une Compagnie maritime dite « régionale » ou « territoriale »). Là encore, des discussions et négociations sont prévues ou d'ores et déjà engagées avec le Premier Ministre et le Gouvernement. Elles seront à finaliser, pour des raisons de calendrier (calendrier judiciaire et nécessité de lancer la nouvelle DSP maritime début 2022 car la DSP en cours expire le 31 décembre 2022), avant la fin de l'année 2021.

L'ensemble des éléments ci-dessus rappelés emporte trois conséquences majeures sur la structure du Budget supplémentaire 2021 de la Collectivité de Corse :

1/Des éléments déterminants au plan budgétaire doivent intervenir dans le cadre de la négociation politique à mener avec le Premier Ministre et le Gouvernement, laquelle négociation doit permettre de connaître en fin d'année 2021 ce que seront les marges de manœuvre de la Collectivité de Corse pour son budget primitif 2021 et les exercices budgétaires suivants (modalités de prise en charge de la condamnation « service complémentaire » et du résultat à intervenir des contentieux en cours ; enveloppe totale CPER ; PTIC ; Plan de relance ; etc...)

2) Dans l'attente du résultat de ces négociations, et pour les raisons ci-dessus exposées, le Conseil exécutif de Corse propose de ne pas inscrire au budget supplémentaire la somme de 86,3 M€ en principal, correspondant au montant de la somme allouée à la Corsica Ferries au titre du contentieux dit du « service complémentaire » ;

3)Le Conseil exécutif de Corse propose, dans le cadre de ce budget supplémentaire, de poursuivre et d'améliorer la mise en oeuvre de la stratégie de réponse à la crise Covid mise en oeuvre lors des deux exercices budgétaires précédents, tout en augmentant le niveau d'engagement sur des questions stratégiques, et notamment celle des déchets.

Cette exigence de cohérence est d'autant plus nécessaire que le contexte dans lequel le BS 2021 a été élaboré reste marqué par les incertitudes et les empreintes durables de la crise Covid (les bons résultats de la saison touristique 2021 ne modifiant pas structurellement le caractère dégradé et inquiétant de la situation économique et sociale, générale, comme celle propre à notre île.

La crise pandémique que connaît le monde depuis le début de l'année 2020 a en effet créé un contexte sanitaire, économique et social sans précédent.

La Corse a été lourdement frappée par cette crise, et tous les diagnostics économiques et sociaux établis à partir de la fin 2020 permettent de dire qu'elle l'a été beaucoup plus que l'ensemble du territoire continental français.

Pour la Collectivité de Corse, s'est posée tout au long de la crise la question des choix stratégiques à opérer pour faire face à cette situation inédite et répondre à une équation budgétaire d'une extrême complexité.

Plutôt que d'adopter une position d'attentisme et de restriction, notre institution a privilégié dès le début de la crise la recherche constante d'un point d'équilibre entre, d'une part la volonté politique forte de renforcer les solidarités internes à la société corse, de lutter contre les difficultés sociales, de soutenir les acteurs économiques (artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprise), et d'autre part, le refus de dégrader la situation budgétaire et financière de Collectivité de Corse.

Au début de l'année 2021, face aux incertitudes de la saison estivale et de l'évolution de la pandémie, le Conseil exécutif de Corse a continué de privilégier, à travers son projet de BP, le soutien des publics et des entreprises en difficulté, et a également acté les premières mesures de relance de l'économie, en écho au Plan Salvezza à Rilanciu co-construit avec de nombreuses forces vives de l'île et adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2020.

Le BP 2021 prévoyait également un abondement de crédits en faveur de la cohésion sociale, à travers les politiques de lutte contre la pauvreté et la précarité, de la formation, du retour à l'emploi, de prévention et de protection de l'enfance et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

Enfin, le Conseil exécutif de Corse a souhaité maintenir le cap et le niveau d'exigence en faveur d'investissements stratégiques pour l'avenir de l'île, comme la transition écologique, la gestion des déchets et le développement d'une économie circulaire, les infrastructures de mobilité et de transports, l'agriculture de production ou l'innovation.

Au final, la construction du BP 2021 s'est inscrite dans un cadre financier prospectif permettant de situer l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable et tenant compte d'un éventuel choc sur les recettes en cas d'intensification de la crise.

Le projet de BS 2021 dont la présentation intervient en fin d'année et qui doit permettre de conclure celle-ci, dans l'attente du BP 2022, doit permettre de confirmer cette trajectoire et d'améliorer en cours d'exercice budgétaire, dans un contexte de recettes incertaines pour les exercices à venir, la prise en compte des priorités identifiées ou apparues en cours d'année.

Au-delà du cadre réglementaire de report du compte administratif de l'exercice 2020, il opère un ajustement inédit des recettes fiscales et un redéploiement de crédits votés en dépenses lors du budget primitif pour tenir compte de l'évolution des besoins face à une légère reprise de certains secteurs et face à la nécessité de renforcer certaines politiques sectorielles.

La situation financière de la Collectivité telle que présentée au dernier compte administratif et sécurisée par la neutralisation des emprunts structurés fin 2020, permet en effet de dégager des marges de manœuvre et de reprendre un résultat de clôture de 30M€ qui sera inscrit en recettes du BS 2021.

La fiscalité économique, largement dopée par les effets d'une bonne saison touristique, est réévaluée à hauteur de 8.80%, soit environ 25 M€ par rapport au BP 2021. La tendance dégagée pendant les périodes de confinement sur la taxe de consommation sur les tabacs se confirme avec un abondement estimé à 8M€ (la surconsommation de tabac étant appelée à avoir des effets négatifs différés sur la santé publique). Au regard de la moyenne des encaissements sur le second semestre, le montant de la taxe sur les transports peut être majoré de 5M€. Enfin, près de 10M€ pourront être inscrits au titre des droits de mutation à titre onéreux.

Dans la droite ligne de la construction du BP 2021, le Conseil Exécutif de Corse a donc fait le choix d'affecter les recettes nouvelles au financement des politiques sectorielles sans diminution du volume d'emprunt ouvert au budget primitif.

Le projet de budget supplémentaire se décline donc pour l'essentiel de la manière suivante :

- Reprise des résultats du compte administratif 2020 : + 30 M€ ;
- Réajustement des recettes (fiscales et sectorielles) par rapport à l'avancement des projets et aux nouvelles prévisions induites par les effets de la reprise et d'une bonne saison touristique : + 43,5 M€ ;
- Abondement des crédits dédiés aux politiques sectorielles, afin de poursuivre la stratégie débattue lors des orientations budgétaires et adoptée dans le cadre du BP 2021 en utilisant toute la capacité budgétaire de la Collectivité de Corse pour contribuer au maximum à la relance et à l'accompagnement des acteurs économiques et des populations fragiles. (+ 24,8 M€) en dépenses réelles de fonctionnement, (+52,9 M€) en dépenses réelles d'investissement et un volume d'autorisations porté à + 128,621 M€ en autorisations de programmes (AP) et + 7,626 M€ en autorisations d'engagement (AE).

En investissement, les crédits faisant l'objet d'une inscription complémentaire permettront d'intervenir dans :

- le secteur de l'aménagement du territoire avec les programmes de soutien dédiés aux communes et à l'habitat, lesquels sont caractérisés par une montée en charge importante ;
- le secteur de l'action économique avec les mesures dédiées au soutien des entreprises ;
- le secteur de la culture et de l'audiovisuel ;
- le secteur de l'environnement et notamment les déchets et l'assainissement ; le partenariat avec les intercommunalités, compétentes en matière de collecte, entre dans une phase très opérationnelle, grâce à un dialogue renforcé CdC/ intercommunalités, qui va permettre une contractualisation autour d'objectifs et de moyens précis, phasés par thèmes et dans le temps. Cette contractualisation s'intégrera bien évidemment dans le plan d'actions stratégiques de la Collectivité. Elle déclinera, comme priorité opérationnelle de proximité de la première année de contractualisation, la collecte et le traitement des bio-déchets. Des concertations sont d'ores et déjà lancées entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités en vue d'évaluer les montants nécessaires en AP / AE, voire en CP qui devront être inscrits au BP 2002. Les engagements financiers seront ensuite confortés et accentués dans le cadre de l'exercice 2022.

En fonctionnement, les crédits faisant l'objet d'une inscription complémentaire permettront d'intervenir dans :

- le secteur social pour couvrir les dépenses supplémentaires liées aux minima sociaux : Allocation personnalisée autonomie (APA) , Prestation compensatoire de handicap (PCH) et Aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- le secteur de la formation professionnelle et notamment pour des actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi, dans un contexte où la question sociale dans toutes ses dimensions comme une priorité ;
- le secteur des transports notamment sur les réseaux ferrés et les routes ;
- le secteur de la culture, de la jeunesse et du sport avec les dispositifs d'aides aux clubs sportifs et le Centre du sport et de la jeunesse corse (CSJC) ;

## A. Budget Primitif 2021

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2021 s'établissait conformément au tableau ci-dessous, avec un emprunt d'équilibre de 130,232 M€ :

BP 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>959 327 701,00</b>	<b>1 087 746 789,00</b>	<b>352 452 730,00</b>	<b>224 033 642,00</b>
ventilées	923 528 981,00	95 670 294,00	309 952 730,00	71 471 278,00
non ventilées	35 798 720,00	992 076 495,00	42 500 000,00	152 562 364,00
dont Emprunt d'équilibre				130 232 364,00
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>273 754 921,00</b>	<b>145 335 833,00</b>	<b>175 417 680,30</b>	<b>303 836 768,30</b>
Dont virement de section	90 422 431,00			90 422 431,00
Reprise Résultat				
Affectation au 1068				
<b>TOTAL</b>	<b>1 233 082 622,00</b>	<b>1 233 082 622,00</b>	<b>527 870 410,30</b>	<b>527 870 410,30</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 760 953 032,30</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 760 953 032,30</b>

## B. Résultats constatés au CA 2020

La décomposition des résultats consolidés au 31/12/20 est la suivante :

	Budget principal
<b>Résultat exercice section de fonctionnement</b>	<b>60 415 309,44</b>
Résultat reporté	<b>29 228 711,57</b>
Résultat de fonctionnement (a)	89 644 021,01
<b>Résultat exercice section d'investissement</b>	<b>125 674 236,62</b>
Résultat reporté	- <b>185 241 153,29</b>
Solde d'exécution (b)	- 59 566 916,67
<b>Résultat</b>	<b>30 077 104,34</b>

Lors du vote du budget supplémentaire, l'Assemblée de Corse est amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2020, soit **89 644 021,01 €**.

Ce résultat viendra couvrir prioritairement le besoin de financement de **59 566 916,67 €**.

Le solde de **30 077 104,34 €** peut être affecté selon la décision de l'Assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068).

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de reporter en section de fonctionnement (R002) le solde de **30 077 104,34 €**.

## C. Les propositions du Budget Supplémentaire

Le budget supplémentaire 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 216,220 M€ portant le montant total du budget 2021 à 1,977 Mds€ en évolution de + 12,28 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2020, il s'établissait à 1,969 Mds€.

BP+BS 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>984 164 061,45</b>	<b>1 131 261 625,80</b>	<b>405 444 159,00</b>	<b>228 269 490,31</b>
ventilées	945 997 253,00	111 998 526,62	355 432 810,00	77 224 278,00
non ventilées hors emprunt	35 290 554,45	1 017 029 173,00	50 011 349,00	20 528 000,00
Provision / Reprise sur provision	2 876 254,00	2 233 926,18		
Emprunt				130 517 212,31
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>322 510 501,69</b>	<b>145 335 833,00</b>	<b>205 487 680,30</b>	<b>382 662 348,99</b>
<i>Dont virement de section</i>	139 178 011,69			139 178 011,69
Reprise Résultat		30 077 104,34	59 566 916,67	
Affectation au 1068				59 566 916,67
<b>TOTAL</b>	<b>1 306 674 563,14</b>	<b>1 306 674 563,14</b>	<b>670 498 755,97</b>	<b>670 498 755,97</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 977 173 319,11</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 977 173 319,11</b>

BS 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>24 836 360,45</b>	<b>43 514 836,80</b>	<b>52 991 429,00</b>	<b>4 235 848,31</b>
ventilées	22 468 272,00	16 328 232,62	45 480 080,00	5 753 000,00
non ventilées hors emprunt	508 165,55	24 952 678,00	7 511 349,00	- 1 802 000,00
Provision / Reprise sur provision	2 876 254,00	2 233 926,18		
Emprunt				284 848,31
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 755 580,69</b>	<b>-</b>	<b>30 070 000,00</b>	<b>78 825 580,69</b>
<i>Dont virement de section</i>	48 755 580,69			48 755 580,69
Reprise Résultat		30 077 104,34	59 566 916,67	
Affectation au 1068				59 566 916,67
<b>TOTAL</b>	<b>73 591 941,14</b>	<b>73 591 941,14</b>	<b>142 628 345,67</b>	<b>142 628 345,67</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>Dépenses</b>	<b>216 220 286,81</b>	<b>Recettes</b>	<b>216 220 286,81</b>

Les dépenses réelles, hors résultat, arrêtées à 1,390 Mds€ se répartissent à hauteur 984,164 M€ en fonctionnement et 405,444 M€ en investissement, soit 70,83 % en fonctionnement et 29,17 % en investissement. Cette proportion est stable par rapport à celle des deux premiers exercices de la Collectivité de Corse (PM en 2020 : 73,1 % en fonctionnement et 26,9 % en investissement) et conforme à la structure budgétaire d'une collectivité fusionnant les compétences portées par les régions et les départements (budget de fonctionnement).

Les recettes réelles s'élèvent à 1,360 Mds€ composées de 1,131 Mds€ en section de fonctionnement et de 228 M€ en investissement, en hausse de 6,38% (81 M€) par rapport au total BP+BS 2020 (1,278 Mds€).

L'épargne brute dégagée, hors résultat cumulé, s'élèverait à 147 M€, représentant un taux d'épargne brute de 13 %, dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget.

Le virement de section impacté par les mouvements d'ordre s'établit à 139,178 M€ présentant ainsi une augmentation de 54 % par rapport au BP 2021 (PM : 90,422 M€).

**1. Les recettes****1-1 Les recettes globales**

Les impacts de la crise sanitaire liés à la pandémie de COVID 19 se font encore ressentir en 2021 tant en dépenses (reprise de l'activité et plan de relance) qu'en recettes.

Pour mémoire au BP 2021, elles s'établissaient à 1,761 Mds€ dont 1,312 Mds€ de mouvements réels.

RECETTES	Réelles	Ordre	Total
Investissement	<b>224 033 642</b>	<b>303 836 768</b>	<b>527 870 410</b>
Dont virement de section		<b>90 422 431</b>	<b>90 422 431</b>
Emprunt	<b>130 232 364</b>		<b>130 232 364</b>
Total Investissement	<b>224 033 642</b>	<b>303 836 768</b>	<b>527 870 410</b>
Total Fonctionnement	<b>1 087 746 789</b>	<b>145 335 833</b>	<b>1 233 082 622</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 311 780 431</b>	<b>449 172 601</b>	<b>1 760 953 032</b>

Le tableau ci-après détaille les recettes réelles hors emprunt et reprises sur provisions :

Recettes réelles (Hors emprunt & reprise de provisions) en €								
	Comptes	CA 2020	BP 2021	BS 2021	BP + BS 2021	Evcl 2021/2020 en M€	Evolution % 2021/2020	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Fiscalité directe 940</b>		<b>134 829 935</b>	<b>39 155 860</b>	<b>903 479</b>	<b>40 059 339</b>	-	<b>93 833 078</b>	<b>2,31%</b>
	TFPB 73111	58 168 716					58 168 716	
	CVAE 73112	47 504 409	14 500 000	341 758	14 841 758	-	31 280 000	2,36%
	IFER 73114	4 342 933	4 300 000	68 999	4 368 999		16 000	1,60%
	Autres (roles supplémentaires versés) 7318							
	FNGIR 73221	13 119 860	13 119 860		13 119 860			0,00%
	Fonds péréq. CVAE 73224	457 980				-	457 980	
	Frais de gestion de TFPB 7324	11 236 037	7 236 000	492 722	7 728 722	-	3 942 382	6,81%
<b>Fiscalité indirecte 941</b>		<b>514 224 191</b>	<b>621 992 000</b>	<b>25 443 756</b>	<b>647 435 756</b>		<b>73 947 669</b>	<b>4,09%</b>
<b>Fiscalité indirecte générale</b>		<b>293 658 483</b>	<b>402 347 000</b>	<b>14 948 057</b>	<b>417 295 057</b>		<b>87 456 557</b>	<b>3,72%</b>
	DMTO 73121	72 652 761	77 500 000	10 000 000	87 500 000	-	1 540 598	12,90%
	Taxe dpt. Additionnelle à droits d'enreg. 73122	364 107	370 000	60 000	430 000		370 000	16,22%
	Taxe d'aménagement part dptale 73131	112 373				-	112 373	
	Taxe sur les conventions d'assurance 73171	58 337 445	58 500 000	2 000 000	60 500 000	-	1 295 012	3,42%
	Taxe sur les permis de conduire 73151							
	Taxe sur les cartes grises 73153	9 777 760	11 500 000	1 000 000	12 500 000	-	902 291	8,70%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité 73141	5 068 645	5 300 000		5 300 000		529 500	0,00%
	TICPE LRL 731421	38 958 903	39 000 000	1 500 000	40 500 000	-	1 841 317	3,85%
	Taxe additionnelle à la taxe de séjour 731722	250 000	305 000		305 000	-	222 800	0,00%
	Produits des amendes 7345							
	Fraction de TVA compensation CVAE 7352		31 872 000	388 057	32 260 057		31 872 000	1,22%
	Fraction de TVA compensation TFPB 7351		62 000 000		62 000 000		62 000 000	0,00%
	Fraction de TVA nationale 7358	108 136 489	116 000 000		116 000 000	-	1 400 552	0,00%
<b>Apprentissage</b>		<b>6 426 834</b>	<b>5 845 000</b>	<b>- 1 415 072</b>	<b>4 429 928</b>	<b>-</b>	<b>602 719</b>	<b>-24,21%</b>
	Taxe d'apprentissage (supprimé en 2020) 731771		945 000		945 000		945 000	0,00%
	TICPE Ressources régionales apprentissage (supprimé en 2020) 731772							
	Frais de gestion 731773	3 436 244	3 430 000	- 1 413 315	2 016 685	-	27 129	-41,20%
	TICPE FPA 731774	1 468 244	1 470 000	- 1 757	1 468 243		1 756	-0,12%
	Compensation réforme de la taxe apprentissage 73178	1 522 346				-	1 522 346	
	TICPE Prime employeur apprenti 731775							
<b>Spécificité Corse</b>		<b>203 276 928</b>	<b>205 900 000</b>	<b>13 400 000</b>	<b>219 300 000</b>	<b>-</b>	<b>9 579 737</b>	<b>6,51%</b>
	TICPE Spécificité Corse 7348	51 696 496	48 500 000		48 500 000	-	11 164 523	0,00%
	Taxe sur les tabacs 73413	125 799 239	128 000 000	8 000 000	136 000 000		12 591 901	6,25%
	Taxe sur les transports de voyageurs 73433	21 311 193	25 000 000	5 000 000	30 000 000	-	10 947 115	20,00%
	Taxe francisation des navires 73434	4 470 000	4 400 000	400 000	4 800 000		60 000	9,09%
<b>Fonds de péréquation 941</b>		<b>10 861 946</b>	<b>7 900 000</b>	<b>- 1 489 229</b>	<b>6 410 771</b>	<b>-</b>	<b>3 326 432</b>	<b>-18,85%</b>
	Fds de péréquation des DMTO 732251	10 861 946	7 900 000	- 1 489 229	6 410 771		3 326 432	-18,85%
	Attrib. Fonds solidarité dpts (supprimé 2020) 732252							
<b>Sous total Fiscalité (940 / 941)</b>		<b>649 054 126</b>	<b>661 147 860</b>	<b>26 347 235</b>	<b>687 495 095</b>	<b>-</b>	<b>19 885 409</b>	<b>3,99%</b>
<b>Dotation et attribution de l'Etat (hors social) 942</b>		<b>318 931 931</b>	<b>319 256 295</b>	<b>- 1 394 557</b>	<b>316 433 676</b>	<b>-</b>	<b>330 212</b>	<b>-0,88%</b>
	Dotation forfaitaire dpts 74121	12 531 066	12 621 911	4 129	12 626 040		90 845	0,03%
	Dotation de fonctionnement minimale dpts 741221	19 858 920	19 858 920		19 858 920			0,00%
	Dotation de compensation dpts 741223	75 161 348	75 161 348	- 647 601	74 513 747			-0,86%
	Prélèvement sur recettes - Réforme de l'apprentissage 7454		704 000	14	703 986		704 000	0,00%
	Dotation de Continuité Territoriale 74631	186 999 159	186 999 159		186 999 159			0,00%
	DGD des régions 74631	50 228	50 228		50 228			0,00%
	Dotation générale de Décentralisation des départements 74621	6 890 483	6 890 483	- 2 359 336	4 531 147			-34,24%
	Compensation au titre des exonérations TF 74833	42 635	40 246		40 246	-	2 389	0,00%
	DCRTP 748312	13 405 479	13 300 000	36 535	13 336 535		106 000	0,27%
	Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale 74835	3 983 711	3 630 000	153 061	3 783 061	-	356 244	4,22%
	Compensation perte taxe add. Droits enreg. 7484							
	Compensation CET 74832	8 902		- 9 393	9 393			
	Dotation de recensement 7484							
	Compensation Frais de Gestion TH 748382			1 428 062				
<b>Fonds de soutien aux emprunts structurés 943</b>		<b>9 005 535</b>	<b>7 995 195</b>		<b>7 995 195</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
<b>Reprise sur provision 945</b>		<b>3 309 080</b>		<b>2 233 926</b>	<b>2 233 926</b>	<b>-</b>	<b>1 005 016</b>	
<b>Social (934/934-3/934-4)</b>		<b>66 580 287</b>	<b>69 298 084</b>	<b>3 998 249</b>	<b>73 047 512</b>		<b>6 499 797</b>	<b>5,41%</b>
<b>Excédent OTC (938)</b>		<b>10 000 000</b>		<b>10 000 000</b>				
<b>Autres recettes sectorielles fonctionnement</b>		<b>24 423 691</b>	<b>26 372 210</b>	<b>2 329 984</b>	<b>28 702 194</b>		<b>1 429 123</b>	<b>8,83%</b>
<b>Sous total Recettes sectorielles fonctionnement</b>		<b>101 003 978</b>	<b>95 670 294</b>	<b>16 328 233</b>	<b>111 998 527</b>		<b>5 070 674</b>	<b>17,07%</b>
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>1 081 304 649</b>	<b>1 084 069 644</b>	<b>43 514 837</b>	<b>1 127 584 481</b>	<b>-</b>	<b>15 489 539</b>	<b>4,01%</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>								
	FCTVA (922) 10222	21 128 749	20 000 000	- 1 802 000	18 198 000	-	1 500 000	-9,01%
	Dotation Globale Equipement (922) 13311						605 000	
	Dotation de soutien à l'investissement des départements (922) 13313	2 320 709	2 330 000		2 330 000		1 531 000	0,00%
	Produit de cession (954)						200 000	
<b>Sous total Recettes propres d'investissement</b>		<b>23 449 458</b>	<b>22 330 000</b>	<b>- 1 802 000</b>	<b>20 528 000</b>	<b>-</b>	<b>774 000</b>	<b>-8,07%</b>
<b>Sous total Recettes sectorielles Investissement</b>		<b>48 803 240</b>	<b>71 471 278</b>	<b>5 753 000</b>	<b>77 224 278</b>		<b>1 829 242</b>	<b>8,05%</b>
<b>Total Recettes Réelles d'investissement hors emprunt</b>		<b>72 252 698</b>	<b>93 801 278</b>	<b>3 951 000</b>	<b>97 752 278</b>		<b>1 055 242</b>	<b>4,21%</b>
<b>TOTAL fonctionnement + investissement (hors reprise provisions &amp; emprunt d'équilibre)</b>		<b>1 153 557 347</b>	<b>1 177 870 922</b>	<b>47 465 837</b>	<b>1 225 336 759</b>	<b>-</b>	<b>14 434 297</b>	<b>4,03%</b>

## 1-2 Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget supplémentaire 2021 réévalue les **recettes réelles de fonctionnement**, hors résultat, de **+ 43,108 M€** et porte ainsi le montant de ces recettes à 1,127 Mds€, soit une hausse de 4,01 %. Les **recettes ventilées** augmentent de **15,921 M€**, alors que les **recettes non ventilées** augmentent de **24,509 M€**.

### a) Les recettes non ventilées

Elles regroupent principalement les produits de fiscalité directe et indirecte ainsi que les dotations et compensations de l'Etat.

Le budget supplémentaire propose une hausse de 6,25 %, soit un volume de +27,187 M€ (avec provisions), calculé au regard des notifications ou du rythme d'encaissement de la fiscalité, répartie comme suit :

Fiscalité	BP 2021	BS 2021	BP + BS 2021	Evolution BP/BS %
<b>Directe + indirecte</b>	<b>315 036 000</b>	<b>26 347 235</b>	<b>341 383 235</b>	<b>8,36%</b>
<i>Fiscalité directe</i>	<i>26 036 000</i>	<i>903 479</i>	<i>26 939 479</i>	<i>3,47%</i>
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>289 000 000</i>	<i>25 443 756</i>	<i>314 443 756</i>	<i>8,80%</i>
Dotations et participations	111 619 474 -	1 394 543	110 224 931	-1,25%
Opérations financières	7 995 195	-	7 995 195	0,00%
Provisions et autres opérations mixtes	-	2 233 926	2 233 926	
<b>Total</b>	<b>434 650 669</b>	<b>27 186 618</b>	<b>461 837 287</b>	<b>6,25%</b>

### La fiscalité indirecte (chapitre 941) : +25 M€ soit une hausse de +8,80 % par rapport au BP 2021

En matière de fiscalité indirecte, le BS 2021 modifie les prévisions sur le chapitre 941 de la façon suivante :

- Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) : + 3,42 %

Au regard des encaissements réalisés, la taxe sur les conventions d'assurances était de 41,9 M€ soit 2 M€ de plus qu'en 2020. La moyenne 2018-2020 des montants encaissés laisse penser que la recette serait de 60 M€ à la fin de l'année.

- Droits de mutations à Titre Onéreux (DMTO) : + 12,90 %

L'encaissement réalisé à la même période en 2019 connaît une évolution de 18,9 % soit 60,4 M€ (PM : 50,8 M€ en 2019). Projetée à décembre 2021, cette évolution porterait à une augmentation de l'ordre de 15 M€ par rapport au montant voté au BP 2021 (77,5 M€) soit un montant estimé d'encaissement pour 2021 de 92 M€. En restant sur une prévision prudente la majoration des DMTO pour le BS pourrait être inscrite sur la base d'une évolution de 10 M€ (+13%) soit une **recette de 87,5 M€**.

Les recettes DMTO encaissées à fin août 2021 sont en évolution de 18,9 % comparées à l'année 2019.

Pour mémoire, une compensation par l'Etat de la perte des produits DMTO sous forme d'avance a été mise en place en 2020 pour laquelle la CdC a perçu 5,7 M€.

Au regard des modalités de remboursement définies par la loi de finances, d'une part, et du recouvrement des recettes au CA 2020 d'autre part, la Collectivité doit procéder à un remboursement de cette avance. Les crédits sont prévus au présent BS.

- Taxe sur les droits de consommation sur les tabacs : + 6,25 %

L'encaissement à la fin du mois d'août 2021 est de 83,1 M€ soit 64,9% du montant voté. Historiquement en moyenne (depuis 2013) le montant encaissé sur juillet-décembre représente 59% du total encaissé sur une année. Projetée au 31/12/2021, l'estimation de l'encaissement sur 12 mois porterait à 139 M€ le montant de la taxe tabac pour 2021. En gardant une marge de sécurité (caractère aléatoire des encaissements et crise sanitaire), l'inscription peut tout de même être augmentée de 8 M€, soit un total de 136 M€ (au lieu de 128 M€).

- Taxe sur les transports : + 20 %

Au regard des chiffres de la saison estivale, on peut estimer une majoration de la taxe transport votée au BP 2021 en gardant une certaine prudence par rapport à l'annonce de la 4<sup>ème</sup> vague du Covid.

Au regard de la moyenne des encaissements sur le 2<sup>nd</sup> semestre, il est possible de majorer de 5 M€ le montant voté au BP 2021.

**La fiscalité directe (chapitre 940) : + 0,903 M€ soit une augmentation de + 10,77 % par rapport au BP 2021.**

Fiscalité directe	BP 2021	BS 2021	BP + BS 2021	Evolution BP/BS %
IFER	4 300 000	68 999	4 368 999	1,60%
CVAE	14 500 000	341 758	14 841 758	2,36%
Frais de gestion TFPB	7 236 000	492 722	7 728 722	6,81%
<b>Total fiscalité directe</b>	<b>26 036 000</b>	<b>903 479</b>	<b>26 939 479</b>	<b>10,77%</b>

**Les dotations compensations attributions (chapitre 942) : -1,395 M€ soit - 0,88 %**

Les dotations et participations (dotations, fonds de soutien /chapitres 942-943) à concurrence de 316,4 M€ sont sensiblement en retrait par rapport au BP 2021 de - 0,88 % (319,256 M€) mais restent stables.

**b) Des recettes sectorielles en augmentation par rapport au BP 2021**

Les recettes sectorielles s'élevaient au BP 2021 à 95,670 M€ en section de fonctionnement. Le BS 2021 augmente les prévisions de 16,328 M€ (+ 17,07 %) pour les établir à 111,999 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Chapitre fonctionnel	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021
Services généraux 930	3 572 800		3 572 800
Gestion des fonds européens 9305	200 000		200 000
Sécurité 931	1 000 000		1 000 000
Enseignement Formation professionnelle 932	10 077 385		10 077 385
Culture, vie sociale 933	3 727 611	5 612	3 733 223
Santé sociale (hors APA/RSA/régularisation RMI) 934	15 566 340	1 379 442	16 945 782
APAN 934-3	19 670 000	2 618 807	22 288 807
RSA 934-4	34 061 744		34 061 744
Aménagement des territoires 935	1 675 714	200 000	1 875 714
Action économique 936	262 000		262 000
Environnement 937	4 434 700	848 000	5 282 700
Transport 938	1 422 000	11 276 372	12 698 372
<b>Total général</b>	<b>95 670 294</b>	<b>16 328 233</b>	<b>111 998 527</b>

L'augmentation des recettes sectorielles en section de fonctionnement porte essentiellement sur :

- **Les chapitres 934-9343-9344 – Social/APA/RSA + 3,998 M€** : l'inscription complémentaire sur les recettes sociales est liée principalement à la mise en place de mesures légales revalorisant les salaires dans les services d'aide à domicile.
- **Les chapitres 935 et 937 – Aménagement du territoire et Environnement : + 0,848 M€** : cette inscription complémentaire porte sur la réévaluation de la taxe d'aménagement ventilée sur ces deux chapitres.
- **Le chapitre 938 - Transport + 11,276 M€** : il s'agit de l'inscription de l'excédent 2020 de DCT qui sera reversé par l'OTC pour un montant de 10 M€ auquel s'ajoute un surplus de recettes dans le domaine des transports (DSP ferroviaire et portuaire) pour + 1,276 M€.

### 1-3 Les recettes réelles d'investissement hors emprunt

Le BS 2021 présente une augmentation des recettes réelles d'investissement hors emprunt de 3,951 M€.

Le montant des recettes hors emprunt est ainsi porté à 97,752 M€. L'emprunt d'équilibre initialement prévu au BP pour un montant de 130,232 M€ est porté à 130,517 M€ soit une augmentation de moins de 1% (0,284 M€).

	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	Evol BP/BS%
Recettes non ventilées	22 330 000	- 1 802 000	20 528 000	-8,07%
Recettes ventilées	71 471 278	5 753 000	77 224 278	8,05%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>93 801 278</b>	<b>3 951 000</b>	<b>97 752 278</b>	<b>4,21%</b>

**a) Les recettes non ventilées**

La baisse des recettes non ventilées est essentiellement due à la baisse de la FCTVA à hauteur de - 1,802 M€, conséquence directe de la crise sanitaire sur 2020 sur les dépenses sous maîtrise d'ouvrage de la CdC.

**b) Les recettes sectorielles**

Le réajustement proposé au BS s'élève à 5,753 M€. Les inscriptions nouvelles sont ventilées par programme comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	Evol BP/BS%
Services généraux 900	2 120 355	221 000	2 341 355	10,42%
Gestion des fonds européens 900-5	13 000 000	2 000 000	15 000 000	15,38%
Sécurité 901	1 264 200	892 000	2 156 200	70,56%
Enseignement Formation professionnelle 902	4 639 500	-	4 639 500	0,00%
Culture, vie sociale 903	2 142 023	-	2 142 023	0,00%
Aménagement des territoires 905	3 630 000	2 000 000	5 630 000	55,10%
Action économique 906	9 230 000	1 500 000	10 730 000	16,25%
Environnement 907	3 620 657	- 860 000	2 760 657	-23,75%
Transport 908	31 824 543	-	31 824 543	0,00%
<b>Total général</b>	<b>71 471 278</b>	<b>5 753 000</b>	<b>77 224 278</b>	<b>143,96%</b>

- **Le chapitre 900 – Services généraux + 0,221 M€** : une subvention attribuée au titre de l'acquisition d'un bus de santé social.
- **Le chapitre 9005 – Gestion des fonds européens + 2 M€** : réajustement des recettes FEDER liées à l'appel de fonds auprès de la commission européenne au 31/12/2021.
- **Le chapitre 901- Sécurité + 0,892 M€** : il s'agit des recettes relatives aux projets du conservatoire de la forêt méditerranéenne 2018 -2020 du PUMONTE et du CISMONTE.
- **Le chapitre 905 – Aménagement des territoires + 2 M€** : il s'agit des recettes liées à la réalisation du Réseau Haut Débit.
- **Le chapitre 906 – Action Economique + 1,5 M€** : Il s'agit d'une ré-imputation comptable.
- **Le chapitre 907- Environnement - 0,860 M€** : il s'agit d'un réajustement des recettes inscrites au BP 2021 sur des opérations hydrauliques sous maitrise d'ouvrage Collectivité de Corse liées notamment à l'avancement des travaux.

## 2. Les dépenses du budget 2021

Le montant des dépenses votées au budget primitif s'établit à 1,761 Mds€ réparti à hauteur de 1,312 Mds€ en mouvements réels et 449,2 M€ en mouvements d'ordre. Le montant des dépenses proposées au Budget Supplémentaire s'élève à 216,220 M€ et se décompose ainsi :

- 77,828 M€ au titre des mouvements réels et mixtes ;
- 78,826 M€ au titre des mouvements d'ordre ;
- 59,567 M€ au titre du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en D001.

Les dépenses réelles et mixtes du BS, sont réparties à hauteur de 24,836 M€ en section de fonctionnement, soit 2,6 % par rapport au BP où elles s'élevaient à 959,328 M€.

En investissement, le montant des inscriptions s'élève à 52,991 M€ soit 15% par rapport au BP 2021 (PM : 352,453 M€).

Les dépenses d'ordre sont réévaluées à hauteur de 78,826 M€ dont 48,756 M€ au titre du virement de section. Elles s'établissent à 528 M€ pour l'exercice 2021.

L'autofinancement dégagé est réévalué de 48,756 M€.

### 2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2021 s'élèvent à 24,836 M€, réparties à hauteur de 22,468 M€ au titre des opérations ventilées et de 2,368 M€ au titre des opérations non ventilées.

#### a) Les dépenses par chapitre fonctionnel

##### Les dépenses ventilées :

Les dépenses ventilées, en augmentation de + 22,468 M€ (+2,43 %), se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BP/BS %
Services généraux - 930	224 837 210,00	4 407 000,00	229 244 210,00	1,96%
Gestion des fonds européens - 930-5	400 000,00	- 100 000,00	300 000,00	-25,00%
Sécurité - 931	48 145 420,00	1 974 749,00	50 120 169,00	4,10%
Enseignement Formation professionnelle - 932	81 955 194,00	4 830 300,00	86 785 494,00	5,89%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs - 933	25 349 312,00	2 523 000,00	27 872 312,00	9,95%
Santé et action sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI) - 934	92 545 420,00	3 364 430,00	95 909 850,00	3,64%
APA - 934-3	63 581 100,00	2 846 000,00	66 427 100,00	4,48%
RSA - 934-4	52 125 800,00	- 1 500 000,00	50 625 800,00	-2,88%
Aménagement des territoires et habitat - 935	11 329 811,00	100 000,00	11 429 811,00	0,88%
Action Economique - 936	39 071 441,00	260 775,00	39 332 216,00	0,67%
Environnement - 937	40 194 114,00	- 1 124 500,00	39 069 614,00	-2,80%
Transport - 938	243 994 159,00	4 886 518,00	248 880 677,00	2,00%
<b>Total général</b>	<b>923 528 981,00</b>	<b>22 468 272,00</b>	<b>945 997 253,00</b>	<b>2,43%</b>

**Les inscriptions principales :**

La déclinaison par chapitre fonctionnel fait apparaître un montant de crédits supplémentaires s'élevant à 22,468 M€.

○ **Le chapitre 930 Services généraux : + 4,407 M€**

Programmes		BS 2021
6165	Action sociale - TR - Déplacements	495 000
6151	Administration générale	2 640 000
2311	Assistance technique PDRC	- 30 000
2212	Assistance technique PO - FEDER	- 40 000
6155	Commande publique	70 000
6136	Contrôle interne	23 000
2221	Coopération internationale	- 20 000
6164	Formation - Déplacements agents	- 10 000
6162	Médecine préventive sécurité au travail	70 000
6154	Moyens techniques et logistique	500 000
6172	Pôle travaux	350 000
6161	Salaires	300 000
6173	Sécurité et sûreté des bâtiments publics	59 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 930</b>		<b>4 407 000</b>

Les crédits inscrits sur ce chapitre concernent principalement les moyens généraux notamment les dépenses liées aux mesures de protection induites par la crise sanitaire (équipements de protection individuelle au COVID-19 et désinfection méridienne des locaux), également des reliquats d'impôts issus de la fusion des Collectivités et de la mise en place de Chorus qui doivent être régularisés pour un montant estimé à 700 000 €. Enfin, la Collectivité souhaite continuer à s'engager dans le développement du tri sélectif.

○ **Le chapitre 931 Sécurité : + 1,975 M€**

Programmes		BS 2021
3173	CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	200 000
3174	Participations SIS	1 874 749
3171	Prévention des incendies	- 100 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 931</b>		<b>1 974 749</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre et notamment sur le programme 3174 résultent des engagements pris dans les conventions CDC SIS2A et SIS 2B adoptées par l'Assemblée de Corse.

○ **Le chapitre 932 Enseignement Formation professionnelle : + 4,830 M€**

Programmes		BS 2021
41290	Education second degré - EPLE	400 000
4124	EPLE - Aménagement numérique	50 000
4122	EPLE - Maintenance générale	50 000
4212	Formation Professionnelle - FSE	1 100 300
4211	Formation professionnelle Apprentissage	1 430 000
4311	Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion	300 000
6161	Salaires	1 500 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 932</b>		<b>4 830 300</b>

Pour le chapitre 932, plus de la moitié des crédits supplémentaires portent sur la formation professionnelle et notamment pour des actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi.

○ **Le chapitre 933 Culture, vie sociale : + 2,523 M€**

Programmes		BS 2021
4514	Aider le sport	1 151 000
4430	BDP	20 000
4436	Cinémathèque régionale	150 000
4423	Culture	701 000
4513	Investir pour le CSJC	560 000
4432	Musée de la Corse	- 59 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 933</b>		<b>2 523 000</b>

Les inscriptions complémentaires sur ce chapitre portent sur les dispositifs d'aide dédiés aux clubs sportifs, à la culture et au fonctionnement CSJC et sur la cinémathèque.

○ **Les chapitres 934-9343-9344 – Social/APA/RSA : + 4,710 M€**

Programmes		BS 2021
5131	APA	- 8 000
5141	Personnes handicapées	2 578 500
5134	Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	- 176 070
5213	Prestations de la PMI	258 000
5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	600 000
5215	Prestations des fléaux sociaux	87 000
5214	Prestations du CPEF	- 55 000
5212	Secteur médico social	- 120 000
5111	Social	200 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 934</b>		<b>3 364 430</b>
5123	RSA	- 1 500 000
5131	APA	2 846 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 934-3 et 934-4</b>		<b>1 346 000</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre concernent majoritairement les dispositifs APA et PCH, et sont dus notamment à la mise en place de nouvelles mesures légales revalorisant les salaires des aides à domicile (+ 2,846 M€ APA) et une augmentation du tarif des prestations PCH (+ 2,578 M€) et ASE (+0,600 M€).

○ **Le chapitre 936 Action Economique : + 0,261 M€**

Programmes		BS 2021
2131	ADEC - Actions régionales aux entreprises	1 455 588
2121	Forêt	100 000
3214	Laboratoire d'analyse	405 187
2133	Mesures économiques – Plan COVID-19	- 3 000 000
2116	SMAC	1 300 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 936</b>		<b>260 775</b>

Les crédits supplémentaires inscrits sur ce chapitre concernent :

- Les crédits pour l'ADEC concernant notamment la ré-imputation de crédits d'investissement sur la section de fonctionnement ;
- Les crédits de paiement de l'aide au bénéfice du SMAC correspondant aux AE prévues au BP 2021 sachant que le SMAC a considérablement évolué en 2020 en assumant la régie de deux abattoirs ;
- Les subventions d'équilibre des deux laboratoires d'analyse qui font l'objet d'un réajustement compte tenu d'une forte diminution des recettes au Laboratoire Pumonti essentiellement dues à la conjoncture économique (baisse des prélèvements de certaines entreprises, baisse des contrôles légaux de l'ARS).

○ **Le chapitre 937 Environnement : - 1,125 €**

Programmes		BS 2021
32190	Espaces et sites de pleine nature ESPN	- 60 000
3224	Génie sanitaire et écologique	40 000
3216	Littoral	- 40 000
3210	Office de l'environnement de la Corse - PNRC	74 000
1310	Office d'Equipement Hydraulique de Corse	30 000
3221	Protection des milieux aquatiques	- 38 000
6161	Salaires	- 1 000 000
3225	SDAGE	- 100 000
3215	Sites ENS - Soutien des partenaires	- 30 500
<b>Total BS 2021 Chapitre 937</b>		<b>- 1 124 500</b>

Les modifications sur ce chapitre ne concernent que des redéploiements entre programmes pour un montant de - 1,124 M€.

○ **Le chapitre 938 Transports : + 4,887 €**

Programmes		BS 2021
1141	Infrastructures portuaires - Maitrise d'ouvrage	120 000
1122	Parc de la voirie	546 518
1151	Réseau ferré	1 000 000
1163	Transports handicapés	400 000
1162	Transports scolaires	325 000
1121	Voirie ex-départementale	1 895 000
1131	Voirie territoriale - Matériel	600 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 938</b>		<b>4 886 518</b>

Les crédits demandés concernent le ferroviaire (programme 1151 pour 1 M€), des régularisations de situations relatives à la Convention d'entretien des ex-RD du Vaziu et des Sanguinari (programme 1121) et des réajustements sur les dépenses de fonctionnement courant.

**Les dépenses non ventilées :**

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021
Autres impôts et taxes 941	7 840 000,00	- 609 252,00	7 230 748,00
Dotations et participations 942	3 500 000,00		3 500 000,00
Opérations financières 943	23 000 000,00	152 568,00	23 152 568,00
Frais de fonctionnement groupes d'élus 944	817 920,00	- 51 481,55	766 438,45
Provisions et autres opérations mixtes 945	640 800,00	2 876 254,00	3 517 054,00
<b>Total général</b>	<b>35 798 720,00</b>	<b>2 368 088,45</b>	<b>38 166 808,45</b>

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent :

**Autres impôts et taxes – chapitre 941**

Cette baisse de 0,609 M€ s'explique par une inscription de 417 684 € relative au fonds de péréquation des ressources de la Région d'une part, et d'autre part, par une inscription de - 1 026 936 € concernant le Fonds National de Péréquation des DMTO.

**Opérations financières – chapitre 943**

Cette inscription de 0,153 M€ résulte des demandes d'admissions en non-valeur transmises par le comptable public de la Collectivité de Corse.

L'admission en non-valeur a pour objet de constater l'irrecouvrabilité d'une créance. Il s'agit d'un apurement comptable qui n'éteint pas la dette du redevable.

**Frais de fonctionnement groupes d'élus – chapitre 944**

Conformément à la réglementation en vigueur et sur la base des chiffres constatés au CA 2020, le montant relatif à la rémunération des personnels des groupes est réajusté à 690 838,45 € en année pleine auquel se rajoutent les crédits dédiés au frais de fonctionnement des groupes politiques.

**Provisions et autres opérations mixtes – chapitre 945**

L'évaluation du risque lié aux contentieux conduit à une inscription supplémentaire de provisions pour l'année 2021 d'un montant de 532 396 €.

Le montant de 2 343 858 € a été inscrit en dépréciations de créance sur proposition du Payeur de Corse. Les dépréciations de créances ont pour objet de retracer comptablement le risque de non-recouvrement des créances concernées.

Elles impactent le résultat et font l'objet de reprises quand le risque se réalise (irrécouvrabilité avérée) ou disparaît (recouvrement).

**b) Les dépenses par nature**

Le tableau ci-après présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles de fonctionnement du BS par chapitre nature. Elles portent sur une augmentation moyenne de 2,59% soit 24,836 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 984,184 M€ (PM : BP+BS 2020 : 954,938 M€).

Chapitres fonctionnel Natures	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BP/BS EN %
011 - Charges à caractère général	97 824 766,00	4 691 730,00	102 516 496,00	4,80%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	217 994 489,00	620 000,00	218 614 489,00	0,28%
014 - Atténuations de produits	11 200 000,00	-609 252	10 590 748,00	-5,44%
016 - APA	63 631 100,00	2 823 000,00	66 454 100,00	4,44%
017 - RSA / Régularisations de RMI	52 125 800,00	-1 500 000	50 625 800,00	-2,88%
65 - Autres charges de gestion courante	491 769 826,00	15 406 092,00	507 175 918,00	3,13%
686 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	817 920,00	-51 481,55	766 438,45	-6,29%
66 - Charges financières	23 000 000,00	-	23 000 000,00	0,00%
67 - Charges spécifiques	323 000,00	580 018,00	903 018,00	179,57%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	640 800,00	2 876 254,00	3 517 054,00	448,85%
<b>Total général</b>	<b>959 327 701,00</b>	<b>24 836 360,45</b>	<b>984 164 061,45</b>	<b>2,59%</b>

On peut constater notamment que les chapitres nature 012, 014, 6586, 66, et 67 affichent une quasi-stabilité avec une variation cumulée de l'ordre de : +0,554 M€ par rapport au BP 2021.

Les autres chapitres natures font quant à eux l'objet d'inscriptions complémentaires plus significatives détaillées ci-après :

- **Le chapitre nature 011 - Les charges à caractère général : + 4,692 M€**

Elles s'élèvent à 97,824 M€ au BP 2021 et connaissent un réajustement au BS de + 4,692 M€, (+4,8 %).

Chapitre Nature 011	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BP/BS EN %
930- Service généraux	37 940 100,00	4 377 000,00	42 317 100,00	11,5%
931- Sécurité	2 164 260,00	100 000,00	2 264 260,00	4,6%
932- Enseignement Formation professionnelle	8 877 348,00	1 245 300,00	10 122 648,00	14,0%
933- Culture , vie sociale	4 166 584,00	-31 000,00	4 135 584,00	-0,7%
934- Santé sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI )	3 152 600,00	-261 570,00	2 891 030,00	-8,3%
935- Aménagement des territoires	801 010,00	0,00	801 010,00	0,0%
936-Action Economique	6 705 000,00	-2 900 000,00	3 805 000,00	-43,3%
937- Environnement	2 052 864,00	-278 000,00	1 774 864,00	-13,5%
938 - Transport	31 965 000,00	2 440 000,00	34 405 000,00	7,6%
<b>Total général</b>	<b>97 824 766,00</b>	<b>4 691 730,00</b>	<b>102 516 496,00</b>	<b>4,80%</b>

Ces charges représentent 10,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le réajustement à la hausse des dépenses sur ce chapitre nature portent sur les secteurs :

- Des services généraux : +4,377M€ concernant les frais de nettoyage, d'entretien et d'équipement des locaux, les déplacements et missions dans le milieu social ;
  - Enseignement, formation + 1,245M€ notamment la formation professionnelle ;
  - Les transports : +2,440 M€ notamment pour les transports scolaires et d'élèves en situation de handicap.
- **Le chapitre nature 65 Autres charges de gestion courante : + 15,406 M€**

Les autres charges de gestion courante constituent le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement avec un volume global porté à 491,770 M€ au BP 2021.

L'augmentation opérée par le BS s'établit à 15,406 M€ soit une augmentation de 3,1 %. L'analyse croisée nature / fonction, consignée dans le tableau ci-dessous, permet de disposer de la volumétrie des inscriptions complémentaires portées au Budget supplémentaire.

Chapitre Nature 65	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BP/BS EN %
930- Service généraux	5 872 885,00	-90 000,00	5 782 885,00	-1,5%
900-5- Gestion des fonds européens	400 000,00	-100 000,00	300 000,00	-25,0%
931- Sécurité	45 981 160,00	1 874 749,00	47 855 909,00	4,1%
932- Enseignement Formation professionnelle	49 284 252,00	2 085 000,00	51 369 252,00	4,2%
933- Culture , vie sociale	21 182 728,00	2 554 000,00	23 736 728,00	12,1%
934- Santé sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI )	83 149 400,00	3 615 500,00	86 764 900,00	4,3%
935- Aménagement des territoires	10 528 801,00	100 000,00	10 628 801,00	0,9%
936-Action Economique	32 366 441,00	3 160 775,00	35 527 216,00	9,8%
937- Environnement	30 975 000,00	153 500,00	31 128 500,00	0,5%
938 - Transport	212 029 159,00	1 900 000,00	213 929 159,00	0,9%
943-Opérations financières	0,00	152 568,00	152 568,00	0,0%
<b>Total général</b>	<b>491 769 826,00</b>	<b>15 406 092,00</b>	<b>507 175 918,00</b>	<b>3,1%</b>

On peut constater que les demandes du BS concernent notamment les secteurs :

- De la sécurité (+1,875 M€) ;
  - Le social +3,616 M€ (hors APA et RSA) ;
  - L'enseignement de la formation professionnelle (+2,085 M€) ;
  - L'Action économique (+3,161 M€) ;
  - La jeunesse & sport (+2,554 M€).
- **Les chapitres natures 016 & 017 - APA & RSA : une augmentation cumulée de +1,323 M€**

Les crédits supplémentaires inscrits au titre de l'APA font l'objet d'une inscription complémentaire de + 2,823 M€ soit une augmentation de 4,44% par rapport au BP 2021.

Le chapitre concernant le RSA est, quant à lui, en retrait de 1,5 M€ par rapport au BP.

Malgré la baisse du RSA et l'augmentation de l'APA, le montant des crédits BP+BS 2021 demandés reste en augmentation de +10,1% par rapport au réalisé du CA 2020 (45,968 M €) ce qui constitue sans doute un marqueur des conséquences post crise sanitaire pour les publics en difficultés.

○ **Les chapitres nature 68 : Dotation au provisions & dépréciations : +2,876 M€**

Les dépenses relatives à ce chapitre sont réajustées à hauteur de 2,876 M€ et réparties de la manière suivante :

- 0,532 M€ pour l'actualisation des dotations aux provisions aux regard de l'évolution des différentes procédures contentieuses ;
- 2,343 M€ au titre des dépréciations de créances.

## 2-2 Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à 405,444 M€, dont 355,433 M€ en dépenses ventilées.

### a) Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses réelles ventilées d'investissement augmentent de 45,480 M€ (+14,67 %) par rapport au BP 2020.

Chapitre fonctionnel	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BP/BS %
Services généraux - 900	15 912 000,00	2 195 000,00	18 107 000,00	13,79%
Gestion des fonds européens - 900-5	13 250 000,00		13 250 000,00	0,00%
Sécurité - 901	8 733 003,00	1 550 000,00	10 283 003,00	17,75%
Enseignement Formation professionnelle - 902	21 782 500,00		21 782 500,00	0,00%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs - 903	17 395 668,00	2 765 003,00	20 160 671,00	15,89%
Santé et action sociale (Hors APA/RSA/régularisation RMI ) - 904	683 340,00	98 500,00	781 840,00	14,41%
Aménagement des territoires et habitat - 905	65 687 665,00	10 900 000,00	76 587 665,00	16,59%
Action Economique - 906	43 440 000,00	9 697 779,00	53 137 779,00	22,32%
Environnement - 907	26 568 554,00	1 555 500,00	28 124 054,00	5,85%
Transport - 908	96 500 000,00	16 718 298,00	113 218 298,00	17,32%
<b>Total général</b>	<b>309 952 730,00</b>	<b>45 480 080,00</b>	<b>355 432 810,00</b>	<b>14,67%</b>

### Les inscriptions principales par grands secteurs :

○ **Le chapitre 900 Services Généraux : + 2,195 M€**

Programmes		BS 2021
6151	Administration générale	250 000
6142	Informatique	1 480 000
6162	Médecine préventive sécurité au travail	- 180 000
6154	Moyens techniques et logistique	425 000
6172	Pôle travaux	300 000
6174	Sécurité incendie des bâtiments publics	- 100 000
6141	Téléphonie	20 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 900</b>		<b>2 195 000</b>

Le programme relatif à l'informatique nécessite des crédits supplémentaires pour garantir les projets techniques relatifs aux fonctions vitales d'un SI, poursuite de projets métiers majeurs et spécifiques.

○ **Le chapitre 901 Sécurité : + 1,550 M€**

Programmes		BS 2021
3173	CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	2 000 000
3171	Prévention des incendies	- 450 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 901</b>		<b>1 550 000</b>

Concernant les crédits demandés pour le programme 3173, ils sont nécessaires pour la réalisation du CFM 2018 du CISMONTE et du CFM 2020 PUMONTE et CISMONTE (pour rappel, ces opérations sont cofinancées par l'Etat et le FEADER).

○ **Le chapitre 903 Culture : + 2,765 M€**

Les inscriptions du BS sur ce chapitre sont réparties de la manière suivante :

Programmes		BS 2021
4514	Aider le sport	81 610
4436	Cinémathèque régionale	25 000
4423	Culture	2 121 000
4513	Investir pour le CSJC	467 393
44390	Sites Archéologiques et musées	70 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 903</b>		<b>2 765 003</b>

L'inscription complémentaire sur le programme 4423 est nécessaire au paiement des dossiers dédiés au secteur culture notamment au fond d'aide à l'audiovisuel.

○ **Le chapitre 905 Aménagement du territoire : + 10,900 M€**

Les inscriptions du BS sur ce chapitre sont réparties de la manière suivante :

Programmes		BS 2021
3143	Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville	1 000 000
3133	Comité de massif	300 000
3142	Equipements collectifs communaux	6 000 000
3147	Fonds de solidarité territorial	200 000
3151	Habitat logement	1 900 000
3134	Syndicat départemental d'Energie	1 500 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 905</b>		<b>10 900 000</b>

L'inscription complémentaire sur chapitre concerne les programmes de soutien dédiés aux communes à l'habitat ainsi que pour le SDE de Corse Sud.

○ **Le Chapitre 906 Action économique : + 9,698 M€**

Les inscriptions du BS sur ce chapitre sont réparties de la manière suivante :

Programmes		BS 2021
2131	ADEC - Actions régionales aux entreprises	1 000 000
2132	ADEC - Outils financiers	5 887 779
2121	Forêt	1 310 000
2133	Mesures économiques – Plan COVID-19	1 500 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 906</b>		<b>9 697 779</b>

○ **Le chapitre 907 Environnement : + 1,556 M€**

Programmes		BS 2021
3144	AEP - Assainissement	1 800 000
32190	Espaces et sites de pleine nature ESPN	- 130 000
3216	Littoral	- 10 000
1311	OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC	- 1 500 000
1310	Office d'Equipement Hydraulique de Corse	1 500 000
3221	Protection des milieux aquatiques	- 4 500
3215	Sites ENS - Soutien des partenaires	- 100 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 907</b>		<b>1 555 500</b>

Les inscriptions sur ce programme concernent notamment l'assainissement et le secteur hydraulique.

○ **Le chapitre 908 Transports : + 16,718 M€**

Programmes		BS 2021
1144	Aéroports - Subventions	1 200 000
1142	Infrastructures aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage	1 710 000
1141	Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage	1 550 000
1151	Réseau ferré	- 1 500 000
1161	Transports de voyageurs	- 100 000
1121	Voirie ex-départementale	10 858 298
1132	Voirie territoriale - Travaux	3 000 000
<b>Total BS 2021 Chapitre 908</b>		<b>16 718 298</b>

Les inscriptions sur ce chapitre concernent principalement la voirie départementale et les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

**b) Les dépenses par nature**Structure des dépenses d'investissement :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles d'investissement du BS par chapitre nature. Elles traduisent une augmentation moyenne de 12,5% soit 52,991 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 402,781 M€ (PM : BP+BS 2020 347,044 M€).

Chapitres fonctionnel Natures	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BPP/BS EN %
13 - Subventions d'investissement		2 662 747,00	2 662 747,00	100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 500 000,00	5 731 900,00	48 231 900,00	11,9%
20 - Immobilisations incorporelles	18 046 518,00	3 993 500,00	22 040 018,00	18,1%
204 - Subventions d'équipement versées	152 896 857,00	20 912 503,00	173 809 360,00	12,0%
21 - Immobilisations corporelles	51 500 354,00	10 534 040,00	62 034 394,00	17,0%
23 - Immobilisations en cours	79 929 001,00	3 566 960,00	83 495 961,00	4,3%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 200 000,00	2 800 000,00	4 000 000,00	70,0%
27 - Autres immobilisations financières	6 380 000,00	2 789 779,00	9 169 779,00	30,4%
<b>Total général</b>	<b>352 452 730,00</b>	<b>52 991 429,00</b>	<b>402 781 412,00</b>	<b>12,5%</b>

○ **Le chapitre nature 204 Subventions d'équipements versées : + 20,912 M€**

Chapitre Nature 204	BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BPP/BS EN %
900-5 - Gestion des fonds européens	13 250 000,00	-	13 250 000,00	0,00%
901 - Sécurité	5 500 000,00	-	5 500 000,00	0,00%
902- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	10 621 000,00	300 000,00	10 921 000,00	2,82%
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 697 445,00	2 414 003,00	12 111 448,00	24,89%
904 - Santé et action sociale	568 340,00	98 500,00	666 840,00	17,33%
905- Aménagement des territoires et habitat	57 750 665,00	10 900 000,00	68 650 665,00	18,87%
906- Action économique	36 125 000,00	2 800 000,00	38 925 000,00	7,75%
907- Environnement	17 584 407,00	3 200 000,00	20 784 407,00	18,20%
908- Transports	1 800 000,00	1 200 000,00	3 000 000,00	66,67%
<b>Total général</b>	<b>152 896 857,00</b>	<b>20 912 503,00</b>	<b>173 809 360,00</b>	<b>13,68%</b>

On peut constater que les demandes du BS concernent notamment les secteurs suivants :

- La culture jeunesse & sport (+2,414 M€) ;
- L'aménagement des territoires (+10,900 M€) ;
- L'action économique (+2,800 M€) ;
- L'environnement (+3,200 M€).

○ **Les Chapitres 20-21-23 concernant les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CDC : +18,094 M€**

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CDC représentent 41,60% des dépenses réelles d'investissement. Les demandes complémentaires pour le BS représentent un total de 18,094 M€, soit 34,15 % des inscriptions complémentaires du BS.

Chapitres Natures		BP 2021	BS 2021	BP+BS 2021	EVOL BPP/BS EN %
20 - Immobilisations incorporelles	900	2 795 000,00	540 000,00	3 335 000,00	16,2%
	901	16 834,00	0,00	16 834,00	0,0%
	902	720 000,00	100 000,00	820 000,00	12,2%
	903	1 586 112,00	106 000,00	1 692 112,00	6,3%
	904	5 000,00	0,00	5 000,00	0,0%
	905	1 155 000,00	0,00	1 155 000,00	0,0%
	906	30 000,00	0,00	30 000,00	0,0%
	907	189 572,00	-4 500,00	185 072,00	-2,4%
	908	11 549 000,00	3 252 000,00	14 801 000,00	22,0%
<b>Total 20</b>		<b>18 046 518,00</b>	<b>3 993 500,00</b>	<b>22 040 018,00</b>	<b>18,1%</b>
21 - Immobilisations corporelles	900	10 693 000,00	1 378 000,00	12 071 000,00	11,4%
	901	1 891 562,00	2 000 000,00	3 891 562,00	51,4%
	902	9 171 500,00	-400 000,00	8 771 500,00	-4,6%
	903	2 711 992,00	245 000,00	2 956 992,00	8,3%
	905	2 382 000,00	0,00	2 382 000,00	0,0%
	906	610 000,00	1 310 000,00	1 920 000,00	68,2%
	907	1 800 300,00	-140 000,00	1 660 300,00	-8,4%
	908	22 240 000,00	6 141 040,00	28 381 040,00	21,6%
	<b>Total 21</b>		<b>51 500 354,00</b>	<b>10 534 040,00</b>	<b>62 034 394,00</b>
23 - Immobilisations en cours	900	2 349 000,00	250 000,00	2 599 000,00	9,6%
	901	1 324 607,00	-450 000,00	874 607,00	-51,5%
	902	1 270 000,00	0,00	1 270 000,00	0,0%
	903	3 400 119,00	0,00	3 400 119,00	0,0%
	904	30 000,00	0,00	30 000,00	0,0%
	905	3 650 000,00	0,00	3 650 000,00	0,0%
	907	6 994 275,00	-1 500 000,00	5 494 275,00	-27,3%
	908	60 911 000,00	5 266 960,00	66 177 960,00	8,0%
	<b>Total 23</b>		<b>77 580 001,00</b>	<b>3 566 960,00</b>	<b>81 146 961,00</b>
<b>Total général</b>		<b>97 975 519,00</b>	<b>18 094 500,00</b>	<b>105 785 979,00</b>	<b>7,4%</b>

Les principales augmentations sur ces chapitres concernent en grande partie le secteur des transports pour 14,660 M€.

## D. Les autorisations de Programme et d'Engagement

Pour rappel, les autorisations sont ventilées par programme. Elles sont caractérisées par les éléments suivants : l'année de son vote, un chapitre fonctionnel, le programme auquel elle est liée, le montant prévu.

Une fois votée lors d'une session budgétaire, les autorisations font l'objet d'affectations et d'engagements.

Comme l'an passé, le toilettage des autorisations interviendra lors d'une décision modificative spécifique en fin d'exercice pour celles devenues sans objet. Le toilettage est un acte essentiel et primordial pour la gestion pluriannuelle. En effet, cette actualisation de la comptabilité d'engagement permet de renforcer le lien entre les autorisations et les crédits de paiement, votés par la CdC.

La sécurisation des stocks d'autorisations est une priorité pour l'exécutif et la CdC.

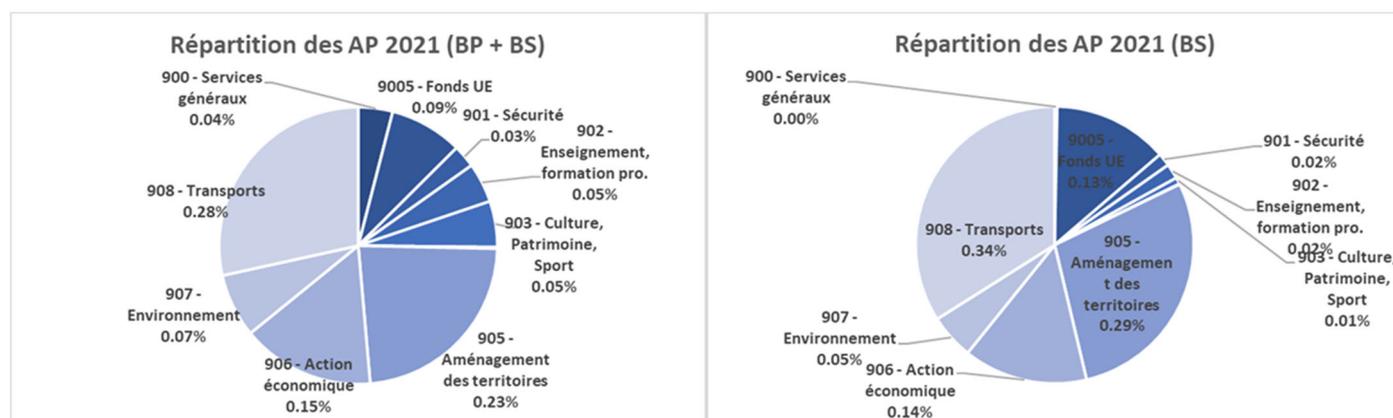
## 1. Les nouvelles Autorisations de Programme

Au budget primitif 2021, le montant des AP votées était de 367,574 M€ hors dépenses imprévues (5 M€). Pour mémoire, ce montant s'élevait à 420,621 M€ en 2020.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de voter un montant d'AP pour le budget supplémentaire de 128,621 M€, réparti de la façon suivante :

Chapitres fonctionnel	BP 2021	Propositions BS 2021	BP + BS 2021	Evol BP/BS %
<b>900 - Services généraux</b>	19 463 000,00	380 000,00	19 843 000,00	1,95%
<b>9005 - Fonds UE</b>	25 000 000,00	17 200 000,00	42 200 000,00	68,80%
<b>901 - Sécurité</b>	11 183 000,00	1 960 000,00	13 143 000,00	17,53%
<b>902 - Enseignement, formation pro.</b>	20 815 000,00	2 250 000,00	23 065 000,00	10,81%
<b>903 - Culture, Patrimoine, Sport</b>	25 702 370,00	998 600,00	26 700 970,00	3,89%
<b>904 - Santé, Social</b>	720 000,00	80 000,00	800 000,00	11,11%
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	78 808 365,00	36 700 000,00	115 508 365,00	46,57%
<b>906 - Action économique</b>	58 270 000,00	18 592 779,00	76 862 779,00	31,91%
<b>907 - Environnement</b>	30 112 100,00	6 760 000,00	36 872 100,00	22,45%
<b>908 - Transports</b>	97 500 000,00	43 700 000,00	141 200 000,00	44,82%
<b>TOTAL</b>	<b>367 573 835,00</b>	<b>128 621 379,00</b>	<b>496 195 214,00</b>	<b>34,99%</b>

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme jointe au document budgétaire



### Analyse des principales inscriptions portées au BS 2021 :

- Infrastructures de transports : + 43,7 M€ sont portés sur le chapitre, soit 33,98% des nouvelles inscriptions. 40 M€ sont pour la voirie (20 M€ ex-départementale et 20 M€ territoriale), le reste pour le réseau ferré (2,2 M€) et les aéroports (1,2 M€).
- L'aménagement du territoire : + 36,7 M€ de nouvelles autorisations, soit 28,53% des nouvelles inscriptions au BS 18,5 M€ pour l'aide aux communes, 8 M€ pour l'habitat et le logement, 7,5 M€ pour la poursuite de l'équipement en très haut débit, et 2,7 M€ pour le SDE.
- L'action économique : +18,593 M€ d'augmentation soit 14,46% des AP nouvelles, avec 4,150 M€ pour les actions de l'ODARC, et 14,212 M€ pour l'ADEC (aides COVID-19 et les divers outils financiers de l'agence).
- Les fonds européens : + 17,200 M€ soit 13,37% des inscriptions du BS supplémentaires pour abonder le fonds REACT-EU.
- L'environnement : + 6,760 M€ portés, principalement pour les investissements de l'OEHC (3 M€) et les actions prévues pour l'AEP assainissement (3,5 M€).

- Pour le chapitre enseignement, on peut noter la baisse importante d'AP pour les travaux de l'université de Corse (-3,2 M€), compensée par l'augmentation de +5,350 M€ pour les divers travaux prévus dans les collèges, lycées et centres de formations.
- 3 M€ d'augmentation pour les programmes européens FEDER & FSE pour la période 2014-2020.

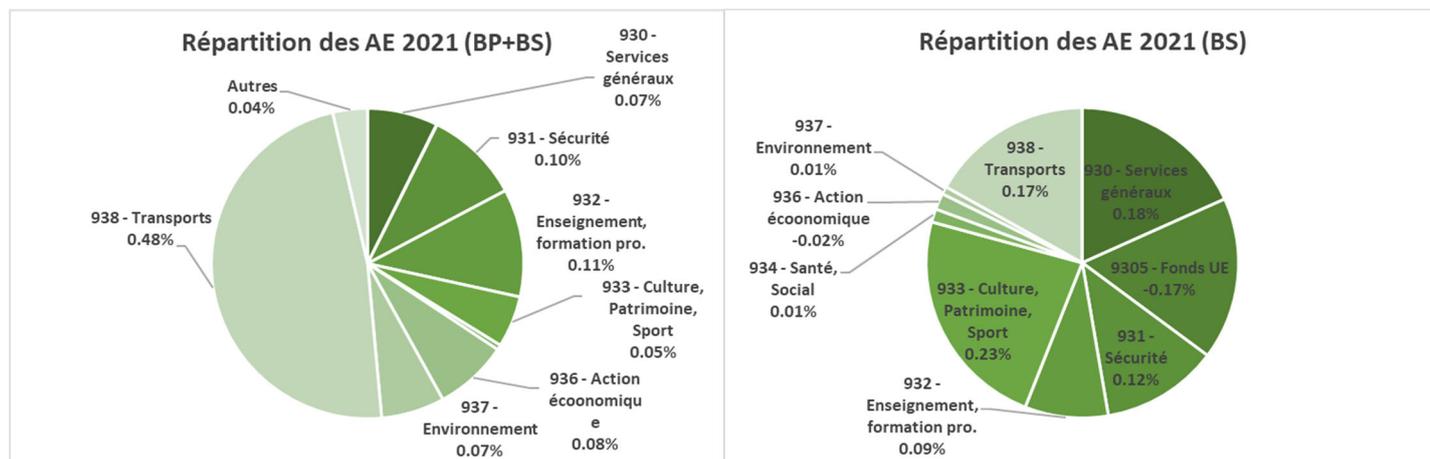
## 2. Les nouvelles Autorisations d'Engagement

Au budget primitif 2021, le montant des AE votées était de 514,947 M€ hors dépenses imprévues (5 M€). Pour mémoire, au BP 2020, le montant était de 495,285 M€.

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de voter un montant d'AE pour le budget supplémentaire de 7,626 M€, réparties de la façon suivante :

Chapitres fonctionnel	BP 2021	Propositions BS 2021	BP + BS 2021	Evol BP/BS %
<b>930 - Services généraux</b>	35 907 100,00	2 220 000,00	38 127 100,00	6,18%
<b>9305 - Fonds UE</b>	2 300 000,00	-2 060 000,00	240 000,00	-89,57%
<b>931 - Sécurité</b>	50 034 160,00	1 474 749,00	51 508 909,00	2,95%
<b>932 - Enseignement, formation pro.</b>	57 820 000,00	1 050 000,00	58 870 000,00	1,82%
<b>933 - Culture, Patrimoine, Sport</b>	25 265 740,00	2 832 348,00	28 098 088,00	11,21%
<b>934 - Santé, Social</b>	2 545 000,00	168 540,00	2 713 540,00	6,62%
<b>936 - Action économique</b>	40 129 241,00	-207 325,00	39 921 916,00	-0,52%
<b>937 - Environnement</b>	34 181 040,00	97 500,00	34 278 540,00	0,29%
<b>938 - Transports</b>	247 999 159,00	2 050 000,00	250 049 159,00	0,83%
<b>Autres</b>	18 765 600,00	0,00	18 765 600,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>514 947 040,00</b>	<b>7 625 812,00</b>	<b>522 572 852,00</b>	<b>1,48%</b>

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programme jointe au document budgétaire. Les chapitres 934-4, 935 et 944 sont comptabilisés dans autres car ils n'ont pas de propositions au BS 2021.



**Analyse des principales inscriptions portées au BS 2021 :**

- Culture, patrimoine, sport : + 2,832 M€ avec 1,394 M€ pour la culture, 0,982 M€ pour le sport principalement ;
- Transports : + 2,050 M€ avec notamment 1,250 M€ pour les transports interurbains (scolaires, voyageurs, personnes à mobilité réduite) ;
- Pour les fonds européens, une baisse importante pour les AE intéressant le fonds REACT-EU (-2 M€) ;
- + 1,475 M€ pour la participation de la CdC au fonctionnement des deux Syndicats d'incendie et de secours Cismonte et Pumonte ;
- + 1,331 M€ pour l'ADEC qui permettra l'octroi d'aides aux entreprises insulaires ;
- + 0,7 M€ pour le développement et la promotion de la langue corse.

Il apparaît que les inscriptions en AP et en AE en 2021 sont supérieures aux inscriptions 2020.

Pour rappel, en 2020, il avait été voté au BP+BS un montant d'AP de 471,712 M€, et en 2021, ce montant sera porté à 496,195 M€, soit une augmentation de +5,19 %.

Le montant d'AE 2020 était quant à lui de 508,500 M€, il est porté en 2021 à 522,573 M€, soit une augmentation de +2,77 %.

Il est précisé que le volume d'autorisations prévues par exercice doit être cohérent avec la trajectoire financière de la CdC, et notamment au niveau des crédits de paiement. Il est important de ne pas constituer un stock d'autorisations trop important, et c'est en cela que le toilettage prévu en fin d'exercice 2021 doit permettre de réduire de manière importante les autorisations en cours de la collectivité. Cela permettra à notre institution d'afficher des ratios de couverture tenables et homogènes en adéquation avec sa capacité financière en crédits de paiement.

## E. La dette de la Collectivité de Corse

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 879 898 871 M€ avec les caractéristiques suivantes :

Encours de dette	880 M€
Taux moyen	2,54%
Durée de vie résiduelle	20 ans et 3 mois
Durée de vie moyenne	10 ans et 11 mois
Nombre de ligne de prêt	71

- (1) Taux moyen : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période  
 (2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Pour rappel l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2021 s'établit à 130,232 M€. Le BS 2021 prévoit une augmentation de l'emprunt d'équilibre de + 0,285 M€ portant ainsi l'emprunt d'équilibre 2021 à 130,517 M€.

La capacité de désendettement, calculée selon l'hypothèse d'une mobilisation totale de l'emprunt inscrit aux BP/BS qui porterait le capital restant dû à 1 010,517 M€, s'établirait à 6,87 ans. Cette durée reste bien en

deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans, norme retenue par la loi de programmation des finances publiques.

Il est noté que l'emprunt définitif sera réalisé en fonction des dépenses d'équipements qui seront constatées à la clôture budgétaire, et du maintien d'un fonds de roulement minimal.

## F. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre comprennent les opérations patrimoniales et l'autofinancement de l'exercice.

Les opérations patrimoniales (chapitre 925) : + 30,070 M€

Les opérations patrimoniales d'ordre budgétaire sont des opérations ne générant pas de flux financiers. Elles sont équilibrées en recette et en dépense et n'impactent ni le résultat global, ni la capacité d'autofinancement de la collectivité. Le compte de gestion 2020 établit que le débit du compte 203 (frais d'études et d'insertion) s'élève à 73,090 M€. Le solde de ce compte, retraçant principalement les frais d'études réalisés par la collectivité en investissement, est élevé.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de transférer ces opérations sur les comptes dédiés, dès lors que ces frais sont suivis d'un commencement d'exécution de travaux. Ces opérations de retraitement sont budgétaires et se traduisent par l'émission de titres au compte 203 et de mandats sur un compte de travaux (23) ou sur une imputation définitive (21).

Ces dépenses deviennent alors éligibles au Fonds de compensation de la TVA Cette inscription complémentaire porte le montant à transférer à 37,57 M€. Ces opérations de transfert devraient donc générer une recette de 6,16 M€ de FCTVA en 2022.

Autofinancement de l'exercice : + 48,756 M€

Il correspond au virement de section.

- Virement de section (chapitre 951 et 953)

Les inscriptions de recettes et de dépenses du présent BS 2021 permettent de présenter une augmentation du virement de section de 48,756 M€, portant ainsi le virement total à 139,178 M€. Ce virement est en baisse de 4,01 % par rapport à 2020 (PM 2020 : 144,993 M€).

## G. Affectation du résultat

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal qui a été clôturé au 31/12/2020, soit **89 644 021,01 €**. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **59 566 916,67 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2021 et de ses orientations politiques :

- D'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de **59 566 916,67 €** au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- D'inscrire le résultat excédentaire, soit **30 077 104,34 €**, en excédent de fonctionnement reporté 002.

## CONCLUSION

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de **30 077 104,34 €** ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de **59 566 916,67 €** inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- Adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 arrêté à **216 220 286,81 €** en dépenses et en recettes ;
- Acter le réajustement de l'emprunt d'équilibre au titre de l'année 2021 à hauteur de **130 517 212,31 €** et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à recourir au titre de l'année 2021 à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923 ;
- Adopter, le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à **128 621 379 €** et un montant des autorisations d'engagement de **7 625 812 €**.